

COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le quatorze novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

Étaient présents : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL - Luc PORTET Catherine LACROIX Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHENEUF Laurent BOULO - Nadège VERON - Chantal DEMY Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING Patrice GUIHARD - Valérie DUVERT - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD Laurence LEPINE(arrivée à 19h30) - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT François PAGEAU.

Étaient excusés : Françoise JOUNIER donne pouvoir à Marie-Annick DURAND, Bernard MACE donne pouvoir à Jacques GUIHENEUF, Dominique MIGAULT donne pouvoir à Hélène CHALLIER, Marc-Antoine de la CHEVASNERIE.

Madame le Maire ouvre la séance en demandant à Catherine LACROIX, désignée secrétaire, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Elle soumet alors le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante.

Cette dernière n'ayant pas d'observation à formuler sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération 1 : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et bilan de la concertation

Madame le Maire rappelle que les délibérations successives des 21/01/2013 et 19/10/2015 ont prescrit la révision du PLU, définit les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis par cette procédure de révision.

La conduite de cette révision a été confiée au cabinet Cittanova qui après une phase de diagnostic partagé avec les PPA et une phase de concertation très large associant les élus mais aussi la population guérandaise a permis de construire le projet d'aménagement et de développement durables qui a fait l'objet d'un débat qui s'est tenu dans cette même instance le 19/10/2015.

Parallèlement à cette procédure, la Ville a lancé la révision du secteur sauvegardé et la transformation de la ZPPAUP en AVAP. Ces études se sont évidemment nourries les unes des autres et permettent de s'inscrire dans un projet d'aménagement de territoire cohérent. Elles seront complétées par un plan de circulation, en cours d'élaboration lui aussi et que la Municipalité a choisi de mettre en pause, pour qu'il soit précisément un outil au service de l'aménagement de ce territoire et qu'avant son approbation il puisse faire l'objet d'une concertation que les élus souhaitent globale et innovante.

Les orientations du PADD se traduisent de la manière suivante :

- Renforcer l'agglomération centrale par une densification du centre-ville et les projets de l'éco-rempart
- Créer des ZAU à destination d'habitat afin de répondre aux objectifs de production de logements

- Renforcer les activités économiques existantes et les parcs d'activité différenciés (parcs artisanaux/parcs commerciaux)
- Maintenir une activité agricole forte et limiter l'urbanisation du coteau
- Mettre en valeur les espaces naturels et préserver les espaces remarquables

Ce sont ces orientations qui dans le respect des contraintes normatives ont permis d'aboutir, après cette fois encore une longue phase de concertation, et ont été traduites dans un règlement et des documents graphiques qui constituent le projet de PLU qui est soumis ce soir à l'examen de l'Assemblée délibérante.

Ce projet après le débat que les élus vont avoir sera ensuite soumis aux Personnes Publiques Associées qui auront 3 mois pour faire part de leurs observations, puis à enquête publique qui devrait avoir lieu au printemps.

Il y aura ensuite, après avoir pris connaissance des observations et demandes formulées par les Personnes Publiques Associées et par la population auprès de l'enquêteur public, et après des temps d'échanges avec les acteurs du territoire et notamment les acteurs économiques à se retrouver pour faire évoluer ce projet qui sera soumis au vote final du Conseil Municipal à l'automne 2017.

Enfin, Madame le Maire tient à préciser que le projet présenté ce soir tient compte de la réflexion globale concertée avec les acteurs économiques initiée dans le cadre de la requalification des zones d'activité, et sera poursuivie par des réunions thématiques au cours desquelles ce projet sera discuté et éventuellement amendé ou corrigé.

Madame le Maire cède la parole à M. DELISLE du cabinet Citanova qui a accompagné la Municipalité dans ce dossier. Monsieur DELISLE présente le projet en commentant le diaporama projeté en séance.

Laurence LEPINE arrive à 19h30 avant le vote de la délibération n°1.

Madame le Maire remercie M. DELISLE pour cette présentation, certes dense, mais très utile et indispensable à la compréhension du dossier. Puis, elle cède la parole à Marie-Annick DURAND.

Marie-Annick DURAND rappelle que la concertation a débuté très tôt, dès le lancement du PADD. Il y a eu beaucoup de réunions et de Commissions. Elle demande à Laurent BOULO de parler de la concertation avec le monde agricole.

Laurent BOULO indique que la concertation avec les agriculteurs et les associations de protection de l'environnement a été très constructive. Il y a eu une prise en compte de la loi Grenelle 2 et de la loi ALUR. Il lui semblait indispensable de prendre en considération la dimension écologique et le respect de la biodiversité.

Joseph GAULTIER veut souligner le travail des agriculteurs qui ont accepté de dégager du temps en plus de leur activité pour apporter leur contribution à ce document essentiel de la vie municipale. Il remercie les agriculteurs pour leur implication ainsi que les référents de quartiers qui ont apporté leur concours à la définition des zones humides et à la protection des haies bocagères.

Hélène CHALLIER note qu'il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal de valider l'arrêt du dossier du projet de PLU lequel sera validé pour 12 ans. De véritables avancées en termes de gestion de projets et de prise en compte des difficultés liées à l'ancien PLU y sont inscrites. Les élus du groupe Guérande Alternance observent, sans viser bien évidemment l'exhaustivité au regard de l'ampleur du document :

- une véritable prise en compte du traitement des clôtures et limites séparatives,
- une protection réelle des haies,
- une augmentation du nombre des EBC,
- une prise en compte de l'évolution des activités agricoles permettant l'installation d'un hameau intégré à l'environnement à l'emplacement de la structure industrielle CTO ; ce qui permettrait de résoudre le problème que constitue ce site au cœur d'un périmètre remarquable, en espérant que cette localisation donnera satisfaction aux acteurs futurs
- un fonctionnement mieux maîtrisé des zones à urbaniser grâce aux OAP permettant de les concevoir dans leur globalité,
- la présence d'indicateurs d'évaluation annuels. Nous demandons que les élus en soient destinataires à travers un bilan dédié annuel,
- la reprise des grands axes validés par le PGD et pour la plupart précisés et inscrits dans un calendrier.

Toutefois, selon les élus du groupe Guérande Alternance, il reste des incertitudes : des axes affirmés sans précisions quant aux leviers des actions comme ils l'avaient souligné lors de leurs remarques sur le PADD. Deux exemples, le développement du co working et du travail à domicile de même que l'injonction visant à produire des logements plus économes alors même que l'on peut encore trouver dans le texte la mention de panneaux solaires devant être placés à l'arrière des façades (ce qui peut souvent les positionner au nord). Rien de très concret n'est prévu à ce niveau-là et des contradictions demeurent.

Enfin, elle remarque que les grands projets structurants sont évoqués de manière encore trop allusive voire incertaine :

- Le projet Grand Site, vieux serpent de mer guérandais, ne donne aucune précision quant à la manière de concilier les usages alors que c'est l'enjeu même de cette opération. On semble avaliser un échec. Et ce n'est pas le joli terme d'écomobilité qui donnera les solutions concrètes...
- Concernant La Madeleine, le dossier semble traité trop rapidement pour l'axe qui concerne les services. Rien de précis n'émerge quant à la nécessaire implantation de nouveaux commerces, de même que la « recherche de reconversion de l'école primaire » aujourd'hui désaffectée semble bien vague. La Madeleine a besoin d'un projet commercial et d'une nouvelle salle municipale répondant aux besoins et aux enjeux impératifs d'accessibilité et de sécurité. Pourquoi se déposséder de l'école alors même que l'on pourrait y concevoir cet espace ? Comment imaginer 110 logements en plus sans imaginer les services qui vont avec ?
- Concernant Saillé, les élus du groupe Guérande Alternance s'interrogent sur le caractère dangereux de l'extension du bâti en zone basse et à moins de 100m d'un site Natura 2000. Aux élus d'anticiper les risques de submersion, il en ira de leur responsabilité. Les élus du groupe qu'elle représente souhaitent que ce risque ne soit pas pris.
- La déviation Nord, pour quand ?
- Pourquoi l'équipement sportif envisagé et prévu à Maison Neuve n'est-il plus qu'un pôle sportif avec des espaces de plein air et non pas une salle de sport en bonne et due forme pour répondre aux besoins de la population nouvelle et des scolaires ?
- La Route Bleue dédiée aux grands équipements et devant offrir une offre multimodale et alternative en terme de transport. Qu'est-ce que cela signifie ? Concrètement, comment allons-nous continuer à la traverser ? Quel avenir pour cette route ? Doit-elle devenir un boulevard ? Comment réconcilier Guérande centre et Villejames ? Rien à ce propos...

En résumé, elle estime que l'on ne peut que saluer l'ampleur du travail que représente ce texte mais déplorer de vrais manques en matière de projets politiques au sens premier du terme.

Madame le Maire répond qu'effectivement ce dossier représente un travail colossal. La Municipalité a tenté d'aller le plus loin possible sur certaines zones mais sur certains projets, elle est restée délibérément plus vague pour se laisser des marges de manœuvre dans les décisions que la collectivité sera amenée à prendre ultérieurement en fonction des capacités financières de la Ville. Ce sera plus difficile de modifier, donc il est plus prudent de ne pas aller trop loin. Pour la ZAC de la Maisonneuve, on a élargi volontairement le périmètre pour ne pas s'enfermer dans des décisions sur lesquelles il ne serait plus possible de revenir.

S'agissant de l'opération Grands Sites, nous sommes effectivement au point mort car aucune des collectivités représentées ni les services de l'Etat ne voulaient prendre en main la gouvernance du dossier et encore moins son financement.

Pour ce qui concerne le dossier de la Déviation Nord, Madame le Maire fait remarquer que son tracé est maintenu dans le PLU concrétisant l'affirmation politique selon laquelle, cette déviation est nécessaire pour Guérande. Il faut continuer à défendre ce dossier.

A ce titre, Madame le Maire fait mention d'un rendez-vous qu'elle a eu fin août dernier avec le Président du Conseil Départemental Philippe GROSVALET en présence du Maire de la Turballe également concerné par ce dossier. Philippe GROSVALET a acté le premier tronçon qui irait du Moulin du Diable jusqu'à Trébissin afin de désengorger le secteur du collège du Pays Blanc ainsi que celui du futur Eco quartier de la Maisonneuve. Le Président du Conseil Départemental n'a pu s'engager au-delà. Madame le Maire attend la confirmation écrite du Département et le calendrier. Elle ne manquera pas de partager l'information avec l'ensemble du Conseil Municipal dès qu'elle la recevra de façon officielle.

Marie-Annick DURAND tient à dire que s'agissant du secteur de Saillé, la problématique des inondations a bien été prise en compte.

Hélène CHALLIER continue à penser qu'à Saillé l'on est en zone basse et que l'avenir est préoccupant lorsque l'on observe la fonte de l'Antarctique.

Marie-Annick DURAND rappelle que l'on en est au stade du projet. Il y aura une enquête publique pour amender ce projet avant la rédaction du document final.

Laurent BOULO souhaite revenir sur la politique de contrôles des plantations. Le PLU permet aux services d'intervenir, à charge pour les élus et les services de les mettre en œuvre.

Il rappelle la réflexion menée actuellement sur les déplacements doux et qu'aujourd'hui il n'est pas toujours possible de répondre à toutes les questions..

Concernant la liaison Villejames/Guérande centre, il existe une traversée au-dessus de la Route Bleue, en lien avec le plan de déplacement et de circulation.

Madame le Maire promet tous les trois ans, un passage en Conseil Municipal pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du PLU.

Hélène CHALLIER estime qu'il serait intéressant d'avoir un bilan au bout d'un an pour évaluer comment tout cela peut se mettre en place.

Frédéric MICHÉ salue le travail réalisé par les élus, les services et le cabinet d'étude. Il reconnaît que la Municipalité a répondu favorablement à la demande des élus de la Minorité de participer à certaines commissions de travail.

Toutefois, il s'étonne que les élus de la Minorité ne figurent pas dans les compte-rendu des bilans établis à l'issue des réunions de concertation organisées dans le cadre de la révision du PLU alors qu'ils étaient présents et s'y sont exprimés. Il admet que la Minorité a été invitée à certaines réunions de travail mais n'a pu être présente à toutes ces réunions. Il salue le travail de concertation.

Les élus de Vivons Guérande écologique et Solidaire ont conscience de la difficulté d'écrire un PLU, la complexité d'intégrer toutes les problématiques du territoire et les textes associés. La taille même de ce texte pose un problème majeur d'appropriation du document par les élus. Cette complexité risque d'entraîner un surcroît de technocratie. D'ailleurs, au cours des réunions publiques, c'est bien le bureau d'étude qui faisait les présentations des documents.

Ce document essentiel doit rester un document qui affirme les choix politiques d'aménagement du territoire. Le risque avec un document aussi lourd est l'abandon du politique au profit du technicien comme dit précédemment. Il a remarqué que les réponses faites par les élus aux questions du public ne s'adossaient que sur les contraintes des textes réglementaires (c'est à cause de la loi littorale...). Il espère que le document du PLU est plus que la mise en conformité d'un document d'urbanisme avec les nouvelles dispositions légales et qu'il est bien le reflet d'une réflexion politique d'aménagement de l'espace communal. Aussi, il aurait aimé entendre une argumentation assumée des choix politiques de la Majorité. Les élus de son groupe ont été surpris par l'impression d'un manque de posture responsable face aux questions du public. Il répète qu'il est essentiel d'expliquer ce qui a amené le législateur à produire ces textes réglementaires de protection des ressources, espaces et des activités et de promotion de la mixité sociale.

Sur le plan du règlement arrêté à ce jour, les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire soutiennent :

- la mise en place du dispositif d'orientation d'aménagement et de programmation qui devrait permettre de renouveler certains secteurs de la ville et des villages, d'en définir la destination, et de planifier les ouvertures de chantiers.
- la démarche Bimby, et espèrent une mise en œuvre volontariste de ce concept avec un accompagnement technique des porteurs de projets.

Ils remarquent les dispositions prises pour intégrer le logement social dans les futures programmations.

Ils approuvent les dispositions qui préservent la biodiversité, via les inscriptions des corridors écologiques, et les trames vertes et bleues.

Ils s'étonnent de ne pas voir l'inventaire des cours d'eau et des zones humides ainsi que la carte des espaces agricoles pérennes annexés au PLU.

Ils regrettent que tous les points qui concernent le développement durable au chapitre 3 du titre 5, ne soient abordés qu'en tant que préconisations, et non pas en point de règlements contraignants. De même son groupe aurait souhaité voir apparaître des préconisations qui promeuvent l'habitat participatif, et les démarches de mutualisation.

Ils auraient aimé voir une carte claire des projets de circuits de mobilités douces (carte des venelles, des pistes cyclables et des liaisons douces entre villages).

Alors que les enjeux de climat et d'énergie sont essentiels, le texte privilégie les arguments architecturaux ou urbanistiques plutôt que les arguments de performance thermique. Par exemple, les obligations de disposer les faîtages parallèles à la plus grande façade, plutôt que de privilégier l'exposition du toit au sud pour y placer des panneaux photovoltaïques. Même question sur les pentes de toits qui ne sont pas compatibles avec les meilleurs rendements de production photoélectrique. Il est également mentionné que les capteurs devront être intégrés au rampant, nous nous posons donc la question de la possibilité de placer des capteurs sur des toits plats ou sur d'autres supports?

La question de l'imperméabilisation est abordée mais suscite des interrogations quant à l'exclusion d'équipements comme les piscines des calculs de surfaces de pleine terre à préserver sur les terrains bâtis.

En cohérence avec leur positionnement face au PPRL, les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire s'inquiètent de la mise en constructibilité des secteurs de Saillé. Ils considèrent que des risques de submersion ne sont pas à négliger. En ouvrant à la construction ces secteurs, la Municipalité fait prendre des risques potentiels aux futurs habitants.

Après ces réserves sur le bilan de la concertation et les questions et les pistes d'améliorations qu'il vient de présenter, Frédéric MICHÉ indique que les élus du groupe qu'il représente voteront l'arrêt du projet de PLU. Par contre, ils proposeront leurs remarques lors de l'enquête publique et ils espèrent qu'elles pourront être prises en compte dans le document définitif. Ils espèrent avoir des réponses à leurs questions, ce qui n'a pas été le cas sur cette dernière phase d'écriture du PLU.

Pour terminer et avant d'avoir à approuver la version définitive du plan local d'urbanisme, Frédéric MICHÉ et les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire souhaiteraient avoir une commission qui présente à l'ensemble des élus une synthèse du projet.

Madame le Maire rappelle que c'est le Comité de Pilotage du PLU qui a eu les informations les plus précises. Il lui semble difficile avec une procédure aussi lourde de donner des explications détaillées. Elle se dit tout à fait favorable à la tenue d'une Commission qui présenterait l'ensemble du dossier aux élus.

Elle indique qu'il en va de sa responsabilité de rappeler qu'à Guérande les lois de la République sont appliquées.

A ce titre, les rapports de force avec les services de l'Etat ne sont pas toujours évidents. Il a fallu beaucoup de réunions avec les services de l'Etat pour les convaincre de l'utilité de certaines dispositions du PLU.

Malgré ce que semble insinuer la Minorité, il y a un véritable projet politique dans ce document ; s'agissant de CTO par exemple, ce sont des heures de discussion avec l'Etat.

Il y a eu des franges et des extensions de hameaux qu'il a fallu négocier. La marge de manœuvre des élus se restreint car Guérande se situe sur un territoire où la réglementation est très contraignante. On a essayé de montrer une vision pragmatique pour notre commune.

Pour les logements sociaux, il faut appliquer des taux en fonction des opérations. Il faut lisser les 30% imposés par la loi sur l'ensemble des opérations et sur le temps.

Frédéric MICHÉ imagine très bien le travail de discussion avec les services de l'Etat. Quand on parle de la loi Littorale, il faut être capable d'assumer les contraintes et faire preuve de pédagogie à l'égard de la population.

Enfin, sur le plan du logement social Frédéric MICHÉ tient à préciser que selon lui, la loi SRU est un instrument positif quant à la production de ce type de logement.

Madame le Maire estime qu'il est difficile de faire de la pédagogie sur la loi Littorale.

Hervé NAËL indique qu'il a consigné un certain nombre de remarques concernant le document et notamment des fautes de frappe qu'il remontera par écrit au service Urbanisme.

Madame le Maire admet qu'en égard aux délais contraints, les élus et les services n'ont pas eu le temps nécessaires pour relire le document de façon approfondie. Elle propose à Monsieur NAËL de faire remonter ses remarques au service Urbanisme afin que celles-ci puissent être prises en compte.

Pour conclure, elle souhaite remercier les élus et l'ensemble des contributeurs à l'élaboration de ce document.

Marie-Annick DURAND expose le projet de délibération.

Vote : Unanimité.

Après avoir remercié ses collègues pour cette unanimité, Madame le Maire donne la parole à Marie-Annick DURAND pour la délibération 2.

Délibération 2 : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) – Transformation de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en AVAP - Arrêt du projet et bilan de la concertation

Marie-Annick DURAND : indique que le diaporama projeté en séance va être commenté par Madame Silvia PIANESE représentant le bureau d'étude AUP qui a accompagné la Municipalité sur ce dossier.

Après avoir remercié Madame PIANESE pour sa prestation, Madame le Maire dit qu'elle s'engage pour l'approbation du PLU et de l'AVAP à tenir un Conseil Municipal dédié car il lui semble que cette séance est beaucoup trop dense.

Anne-Gaëlle RÉVAULT, au nom du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire, dit apprécier voir l'aspect environnemental pris en compte et satisfaite de lire certains paragraphes très intéressants préconisant entre autre des économies d'énergie avec l'utilisation de matériaux peu polluants et l'intégration du végétal et de la biodiversité.

Elle souligne également avoir compris qu'une nouvelle véranda adossée à un bâti ancien, si elle est autorisée, pourra accueillir des panneaux solaires pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire, d'autres bâtiments pourront également en disposer et elle espère que les restrictions ne seront pas trop importantes.

Néanmoins elle regrette que les capteurs photovoltaïques ne soient pas autorisés sur le bâti ancien, sauf cas particuliers. Elle ne comprend pas pourquoi, alors qu'ils sont autant discrets que les panneaux pour le préchauffage de l'eau et que la ville de Guérande a su intégrer des éléments de modernité sans perdre son identité. Elle note la succession d'époques de construction du bâti, la place de la nouvelle flèche de la collégiale dans la silhouette de la cité, la place faite à la voiture ou encore la poussée des antennes télé sur les toits de la ville sans que cela ne pose problème.

Madame le Maire pense que le projet présenté est équilibré et prend en compte les possibilités qui n'existent pas dans la ZPPAUP. On va de l'avant, en gardant un juste équilibre qui prend en compte l'évolution du bâti et le respect de la protection du patrimoine.

Hélène CHALLIER demande que soit rappelé l'historique de cette étude ? Qui l'a diligentée ? Comment les éléments de l'étude précédente ont-ils été repris ? Pour quels coûts cumulés ?

Madame le Maire précise que le cabinet AUP a travaillé dans la continuité des études menées pour le secteur sauvegardé.

Hervé NAËL souhaite poser une question au cabinet AUP. Qu'en est-il de la liste des essences des arbres, y a-t-il des arbres fruitiers ?

Madame PIANESE dit ne pas connaître cette liste par cœur mais qu'il doit y avoir des arbres fruitiers.

Hélène CHALLIER indique qu'il lui semble qu'il y avait deux cabinets pour cette étude AVAP et souhaite un éclaircissement sur ce sujet.

Madame le Maire répond qu'il n'y a eu qu'un seul cabinet pour l'AVAP, en l'occurrence le cabinet AUP présent ce soir en séance et qu'effectivement deux cabinets se sont succédés sur la révision du secteur sauvegardé placé sous maîtrise d'ouvrage Etat. Un premier cabinet a travaillé sur la première phase de diagnostic de la révision du secteur sauvegardé, mais que l'Etat a souhaité relancé un appel d'offres pour la deuxième phase d'écriture du règlement du secteur sauvegardé qui a été également confiée au bureau d'études AUP.

Avant de passer au vote Marie-Annick DURAND tient à préciser qu'un très important travail de terrain a été réalisé pour cette étude.

Vote : Unanimité.

Madame le Maire cède la parole à Pascal LOIRAT

Délibération 3 : Révision statutaire – Nouvelles compétences Cap Atlantique prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRe »

Concernant la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales qui « restent soumis à la définition préalable de leur intérêt communautaire », Hélène CHALLIER souhaite savoir ce qu'il en est à Guérande ? Quelles sont les activités qui vont relever de Cap et quelles sont celles dont la Ville conserve le périmètre ? N'y-a-t-il pas là danger d'être dessaisis des leviers d'action directs ? Peut-on se faire préciser les choses ? Enfin, où en est la Commune quant à la mise à niveau des zones d'activités avant transfert ? Quels vont être les coûts pour Guérande et quel est le calendrier précis ?

Madame le Maire lui répond que les activités commerciales d'intérêt communautaires devront être transférées à Cap Atlantique en 2019. Aujourd'hui il est trop tôt pour dire ce qui va être transféré. C'est une question essentielle pour nos communes, et Madame le Maire partage les inquiétudes de Madame CHALLIER. Cela interroge sur les compétences des communes à l'avenir. Cela va être discuté au sein de Cap Atlantique. Ce sera un véritable enjeu : un enjeu pas seulement économique, mais aussi d'aménagement urbain. Pour Villejames, on parle de la création d'un poste de manager de la zone d'activités ; ce qui est déjà en œuvre à Guérande pour le commerce.

S'agissant des zones qui restent à transférer et quel calendrier : aujourd'hui on est en train de fixer le périmètre et le coût des services rendus pour évaluer le coût du transfert.

Thierry DE LORGERIL indique que les charges liées à ces transferts de compétences seront discutées prochainement dans le cadre de la CLECT. Pour 2017, il est probable qu'on neutralisera les attributions de compensation. S'agissant des travaux de requalification, Cap Atlantique reprend la zone et la maîtrise d'ouvrage de ces investissements. Sur le plan réglementaire, la situation par défaut est que la part investissement assurée jusque-là par les communes sera désormais assurée par CAP mais que cette part sera déduite de l'attribution de compensation versée par CAP sur le budget de fonctionnement des communes. Cela peut être très pénalisant et doit faire l'objet d'une discussion en CLECT puis d'un arbitrage par le Conseil Communautaire dans le courant de l'année 2017.

Vote : Unanimité -

Délibération 4 : Création d'une Société Publique Locale « Destination Bretagne Plein Sud »

Madame le Maire rappelle qu'elle est en charge du tourisme sur Cap Atlantique. Le choix d'une SPL s'est imposé comme la forme juridique la mieux adaptée. Elle rappelle qu'elle siègera au sein de la SPL au titre de Cap Atlantique. Le nom de Destination « Bretagne Plein Sud » a semblé être un bon périmètre et connu des acteurs du territoire.

François PAGEAU ne s'oppose pas à la création de la SPL. Il constate la prédominance de la Baule par rapport à Guérande et aux autres communes membres. Il aurait été plus logique que toutes les communes soient représentées à parts égales.

Madame le Maire indique que cette répartition tient compte du poids touristique des communes et du poids financier. De nombreuses discussions ont eu lieu au sein de Cap Atlantique sur les sujets avec l'ensemble des communes représentées. Le Conseil d'Administration est celui-ci et tient compte des enjeux exprimés.

Hélène CHALLIER demande s'il y aura un jeu de chaises musicales au sein de l'Assemblée Spéciale afin que l'ensemble des communes de CAP puissent siéger

Madame le Maire répond que toutes les communes pourraient siéger au sein du CA même si seuls les membres représentants auront un droit de vote.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire expose le projet de délibération suivant

Délibération 5 : Désignation des Administrateurs de la Société Publique Locale « Destination Bretagne Plein Sud »

Madame le Maire propose Laurence GEFFRAY en qualité de titulaire et Anouk PAOLOZZI-DABO en qualité de suppléante.

VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHE, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

La parole est donnée à Thierry de LORGERIL.

Délibération 6 : Attribution d'un fonds de concours à Cap Atlantique pour l'acquisition du Petit Séminaire - Équipement culturel

A l'issue de la présentation de Thierry DE LORGERIL, Madame le Maire estime que le petit Séminaire doit être un pôle culturel et un lieu ouvert qui soit un lieu d'identification et de rayonnement pour le territoire de CAP Atlantique. Elle rappelle, qu'il y a 15 jours le Conseil Communautaire a voté le rachat par Cap Atlantique du Petit Séminaire.

Thierry DE LORGERIL précise que pour l'exercice 2016, la ville de Guérande ne paiera pas de loyer à l'Agence Foncière de Loire Atlantique et que le mécanisme de rachat prévoit que l'AFLA, rembourse l'avance de trésorerie à la ville de Guérande pour un peu moins de 1 300 k€. La ville accordera un fonds de concours à CAP Atlantique en vue du rachat du Petit Séminaire pouvant aller jusqu'à 1 300 k€ en fonction des recettes obtenues par CAP dans le cadre du plan de financement de ce rachat.

Madame le Maire propose à Hélène CHALLIER de poser, à ce moment du Conseil Municipal, sa question écrite :

« CAP Atlantique a voté le 27 octobre dernier le rachat du Petit séminaire à la ville de Guérande et nous nous réjouissons de cette décision majeure pour la ville de Guérande et l'ensemble de l'Intercommunalité. Nous, élus de Guérande Alternance sommes convaincus depuis toujours de la nécessité de rénover et réhabiliter ce patrimoine de premier plan afin d'en faire un outil culturel et touristique rayonnant sur toute la Presqu'île. Nous avons proposé lors des débats sur le DOB que Cap Atlantique puisse racheter le Petit séminaire afin de piloter le projet et nous nous félicitons sincèrement de cette décision qui va enfin nous permettre d'avancer sur ce sujet.

Cependant, en tant qu'élue à CAP Atlantique et membre de la commission des Grands Equipements, je peux témoigner du fait que nous n'avons jamais discuté cette décision en Commission ni n'en avons été informés en amont. Pourquoi alors siéger régulièrement au sein de la Commission concernée si le sujet même n'y est pas évoqué ? C'est une question de fonctionnement démocratique de fond qui interroge nos pratiques à Cap Atlantique.

Nous demandons donc aujourd'hui une visibilité sur les démarches qui seront entreprises quant au projet de réhabilitation corrélié bien sûr au projet d'animation, par-delà le conservatoire Intercommunal déjà acté mais ne constituant qu'une partie du projet global. Rappelons ici qu'il s'agit des bâtiments du Petit Séminaire, de la chapelle, du terrain les jouxtant et de l'accès global à l'ensemble. Rappelons qu'il s'agit d'une rénovation qui ne peut se faire sans travailler sur la destination que nous entendons donner à l'ensemble, sur le projet global.

Nous demandons que tous les élus de Cap Atlantique, tous les membres de la Commission Grands Equipements et l'ensemble de nos concitoyens soient consultés et participent à la conduite du projet concrètement et à différents niveaux. Les élus ne peuvent se contenter d'acter les décisions prises par le Bureau Communautaire associé au cabinet d'études mandaté à cet effet.

Ce projet doit être partagé, il en va de son succès. Au regard des sommes considérables qui vont être investies, il est impératif qu'il ne demeure pas une coquille vide, dépourvue d'âme et d'animation. Au regard des pratiques fort peu démocratiques qui sont déjà en place, nous demandons des garanties à notre commune afin que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice. »

Madame le Maire fait remarquer que le rachat du Petit Séminaire par CAP Atlantique est comme le souligne Hélène CHALLIER, une très bonne nouvelle à plusieurs titres :

- Pour le bâtiment en lui-même qui a traversé les époques et qui va bénéficier d'une nouvelle vie
- Pour la ville de Guérande, car ce bâtiment emblématique marque une des principales entrées de ville et il eut été dommage de se priver de sa mise en valeur
- pour l'intercommunalité de CAP Atlantique car il constitue l'opportunité de réaliser un projet fédérateur qui permette à ses habitants de s'identifier au territoire mais également de renforcer son attractivité par son rayonnement

Elle tient à rappeler l'origine de ce projet, qui a vu le jour lors du municipale précédent de Christophe PRIOU dont l'équipe a su prendre le risque du rachat de ce bâtiment afin de lui redonner un nouvel avenir et lui éviter une lente agonie, alors que beaucoup à cette époque criaient aux loups.

Pour en revenir à l'interrogation qui anime Madame CHALLIER, Madame le Maire précise qu'au même titre que Catherine LACROIX, elle a fait partie d'un comité de pilotage au sein des instances de CAP Atlantique dont l'objectif a été de démontrer et de valider la faisabilité technique et financière d'un projet de réhabilitation de ce bâtiment en s'appuyant sur des études techniques et fonctionnelles réalisées grâce au concours des équipes de l'ADDRN.

Sans vouloir à tout prix justifier l'absence d'évocation du sujet Petit Séminaire au sein des commissions de CAP, et notamment de la commission Grands Equipements, le sujet était pour l'instant contraint à la seule question du « ON Y VA / ON N'Y VA PAS », qui a été évoquée à plusieurs reprises, aussi bien au sein des instances municipales et qui a fait débat au sein de CAP Atlantique.

L'appui enthousiaste du nouveau Président de Région Bruno RETAILLEAU et l'intervention de cette collectivité dans le financement de cette acquisition, puis du projet à venir, a définitivement convaincu CAP Atlantique d'engager la réhabilitation du Petit Séminaire.

Le temps est désormais venu de définir plus en détail ce projet et de lui donner l'aura qu'il mérite. Madame le Maire rejoint parfaitement Madame CHALLIER dans la nécessité que ce dernier soit évoqué dans les différentes commissions de CAP Atlantique afin que l'ensemble des élus et par extension l'ensemble des habitants du territoire de CAP puissent se l'approprier.

Le Conseil Municipal peut compter sur Madame le Maire pour faire en sorte que la voix des élus de Guérande mais également des autres communes de CAP soit entendue dans les différentes instances, afin de construire le meilleur projet pour notre territoire qui le mérite bien.

Frédéric MICHÉ dit qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir. Mais il pense à l'avenir et c'est le sens de l'intervention qu'il a faite à Cap Atlantique dans la lignée de Guérande Alternance. Il n'est pas convaincu que le projet actuel apporte une plus-value à Cap Atlantique. Aujourd'hui, le projet de mutualisation autour du conservatoire de musique n'est pas un projet d'envergure même si on y met les services de la SPL. Selon lui, pour qu'il y ait un véritable projet, il faut que la population s'y investisse.

Madame le Maire est d'accord, le projet reste à construire.

Hélène CHALLIER s'étonne du mode de fonctionnement de CAP Atlantique et ajoute que les partenaires seraient, peut-être, plus faciles à convaincre s'il y avait eu un véritable projet. Selon elle, la gestion de Cap Atlantique est très opaque.

Madame le Maire estime en effet que la question de la gouvernance se pose.

Frédéric MICHÉ pense qu'il y a un problème de représentativité à CAP Atlantique dont une des causes est le mode d'élection..

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Thierry DE LORGERIL

Délibération 7 : Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au titre de l'année 2016

Hélène CHALLIER estime que le travail de dentelle de la CLECT induit lui-même des coûts importants à la charge des services. Ne serait-il pas nécessaire de simplifier ces procédures au vu du nombre de transferts de charges à venir ? Il faut en effet calculer ces coûts et viser à une simplification drastique afin de ne pas être politiquement complètement dessaisi des enjeux financiers de la mutualisation. Pas à pas, nous avançons vers une véritable mutualisation dont l'objectif annoncé est de procéder à des économies d'échelle. Mais le travail demandé a lui aussi un coût que nous devons prendre en compte afin de savoir si véritablement les économies annoncées sont effectives ou pas. Le gain attendu des transferts ne va-t-il pas être dépassé par le coût du traitement (charges de personnel) ?

Thierry DE LORGERIL dit qu'il ne va pas démentir les propos de Madame CHALLIER. Le vrai sujet est que lorsque qu'une compétence a été transférée à CAP, l'intercommunalité va-t-elle bien s'en saisir et bien la réaliser Il pense que doit également se poser la question du suivi dans le temps de la mission transférée.

Frédéric MICHÉ se dit favorable aux transferts de compétences à condition qu'il y ait un véritable intérêt sur l'ensemble du territoire. Il est difficile de qualifier l'économie globale.

Hélène CHALLIER estime que l'on peut être inquiet sur l'avenir.

Madame le Maire pense qu'il faut prendre de la hauteur.

Jacques GUIHÉNEUF intervient sur la question de la gestion des eaux pluviales, pour laquelle il estime ne pas avoir une bonne visibilité sur le mode de gestion finalement retenu. Cap Atlantique ne s'inquiète pas de savoir d'où viennent les eaux pluviales, mais adopte une approche administrative et financière

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Thierry de LORGERIL

Délibération 8 : Subventions aux associations

Frédéric DUNET donne des explications sur ces subventions exceptionnelles :

- Une association a été victime d'un vol

- Regroupement des équipes féminines de football du territoire au sein de la Saint Aubin Football ; à ce titre, il serait souhaitable que les communes de résidences de ces jeunes sportives donnent également des subventions. Cela a été demandé, mais à ce jour les communes font la "sourde oreille".
- Tennis club : les responsables ont formulé une demande tardive de subvention.

Emmanuelle SOALHAT, au nom du groupe Guérande Alternance, se félicite du développement du football féminin et demande la hausse symbolique de la subvention afin d'encourager cette ouverture.

Frédéric DUNET précise qu'elles sont déjà subventionnées par le club. Il serait bien que les autres communes subventionnent aussi.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Thierry DE LORGERIL

Délibération 9 : Travaux généraux de voirie – Accord-cadre à bons de commande – lancement d'une consultation

Hervé NAËL informe que les élus de son groupe voteront l'accord cadre à condition que soit insérée au projet de texte une phrase garantissant un compte-rendu exhaustif, exact et fidèle des travaux impactés en Commission et de préférence en amont desdits travaux. Trop souvent les élus sont informés en Commission des travaux seulement après leur mise en œuvre.

Hélène CHALLIER corrobore les propos de Monsieur NAËL en citant en exemple des travaux qu'elle a constaté sur le terrain et qui n'avaient pas été évoqué en Commission. Elle souhaite que soit mentionnée dans la délibération : « compte rendu fidèle et exhaustif des décisions prises en matière de travaux ».

Madame le Maire est d'accord sur le principe et demande que le nécessaire soit fait dans ce sens.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT)

La parole est donnée à Jacques GUIHENEUF

Délibération 10 : Fournitures, installation, entretien et exploitation commerciale d'abris voyageurs publicitaires et de mobilier d'information évènementiel – lancement d'une consultation

Anne-Gaëlle REVAULT rappelle que la décision a été prise de choisir des abris bus avec publicités. Le groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire estime le nombre de publicités largement suffisant à Guérande, nombre qui a augmenté en 2013 lors de l'installation de 64 m² supplémentaires et plus récemment avec la mise en place de 2 écrans lumineux dynamiques par

Guérande Atlantique, autorisée certes, mais surprenante vu l'emplacement où l'attention des automobilistes ne devrait pas se relâcher.

Ce sujet de la publicité a déjà été évoqué précédemment et la majorité avait répondu que d'autres communes en avaient davantage. Vivons Guérande Ecologique et Solidaire répond : « il y en a moins dans d'autres communes, par exemple, le maire de Forcalquier (04) a décidé de supprimer tous les panneaux publicitaires du domaine public afin de bannir la « pollution visuelle ». Chacun regarde où il veut, les élus de son groupe préfèrent voir les exemples sans publicité et ils expliquent pourquoi.

Tout d'abord la publicité n'est pas gratuite : 30 milliards d'euros de budgets publicitaires annuels en France (soit 500 € par habitant par an). En tant que consommateurs, nous payons son coût lors de l'achat de produits car il est inclus dans le prix de vente.

De plus, en poussant à une surconsommation, la publicité contribue à l'épuisement des ressources et à la création de déchets dont nous payons le retraitement en tant que contribuables ainsi que les conséquences sanitaires, sociales et environnementales à long terme en tant que citoyens.

La publicité participe aussi à une surenchère de communication et à une concurrence exacerbée.

Les affichages se multiplient alors qu'on nous affirme qu'ils servent à donner plus de visibilité à notre communication. C'est évident que non, plus il y a d'affichages et moins ils sont visibles. Un affichage dynamique, comme celui nouvellement installé à Athanor, est plus visible qu'un affichage fixe mais dans ce cas il aurait fallu y penser il y a 3 ans quand la majorité de l'époque a choisi d'installer des panneaux d'affichage. Il faut réfléchir globalement et à long terme et non au coup par coup.

Tous ces affichages au bord des routes attirent l'attention des automobilistes et nuisent donc à la sécurité routière.

La Majorité a placé les panneaux d'affichage libre de façon nettement moins visible. La démocratie n'est pas traitée au même niveau que la publicité.

Les élus de son groupe souhaitent toujours davantage de panneaux d'affichage libre et un panneau réservé aux associations.

Ce choix d'abris publicitaires a été présenté pour financer un mobilier d'information à Villeneuve. Si la commune estime qu'un panneau d'information est utile à l'entrée de ville, pourquoi pas, mais pourquoi ce choix de le financer par de la publicité ? Car il s'agit bien d'un choix politique, les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire considèrent que l'argent mis dans le plan lumière pour l'événementiel est du gaspillage, et faire financer les aubettes par la pub est de l'aliénation qui aurait pu être évitée avec une autre gestion !

Il serait plus judicieux de mutualiser les investissements liés aux transports, les communes desservies par le réseau de transport bénéficieraient d'une unité de gestion et d'achats groupés.

Pour terminer, elle revient sur la délibération du 17 juin 2013, celle concernant l'achat des panneaux d'affichage précédent, dans laquelle il était question d'« émergent d'entrée de ville » : de quoi s'agit-il ? N'est-ce pas justement le mobilier que la Majorité souhaite financer à nouveau avec la publicité ?

Emmanuelle SOALHAT précise que les élus du groupe Guérande Alternance voteront ce projet qui permet d'uniformiser la présence de la publicité dans notre commune et de la canaliser à minima. Cependant, ils demandent que sur les 18 abris bus la commune puisse en conserver au

moins trois pour son usage personnel comme c'est le cas par exemple à Saint-Nazaire. La Ville doit pouvoir choisir les emplacements de ces « réserves publicitaires » en fonction de leur efficacité en matière de cible.

Madame le Maire estime que la comparaison avec Forcalquier n'est pas très pertinente car cette commune des Alpes de Haute Provence n'a pas la même dynamique économique que Guérande. S'agissant du Totem, la Municipalité travaille actuellement sur la réalisation d'un Totem plus qualitatif.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO.

Délibération 11 : Signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019

Emmanuelle SOALHAT indique que la dernière phrase de la délibération l'inquiète. Comment allons-nous dorénavant financer les actions qui ne sont plus éligibles au financement du Contrat Enfance Jeunesse ? Il s'agit du Cybercentre, et des actions de prévention qui lui paraissent très importantes. Enfin elle aimerait savoir ce que sont les actions de rue.

Madame le Maire rassure Madame SOALHAT en lui rappelant que les actions en question n'ont jamais été financées par le Contrat Enfance Jeunesse mais sont prises en charge, depuis qu'elles existent par le budget de la Ville.

S'agissant des actions de rue, Anouk PAOLOZZI-DABO précise que ce sont les actions de prévention menées par le médiateur de prévention jeunesse.

VOTE : Unanimité

Délibération 12 : Approbation du règlement intérieur des mini-camps

Emmanuelle SOALHAT estime que l'interdiction de l'usage du téléphone portable est un vœu pieu. Ne pourrait-on pas limiter l'accès plutôt que l'interdire ?

Anouk PAOLOZZI-DABO précise que les téléphones sont récupérés par les animateurs en début de séjour; s'agissant de jeunes de moins de 14 ans les téléphones leur sont donnés si besoin.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Frédérick DUNET

Délibération 13 : Approbation du règlement intérieur du complexe sportif Jean Ménager, du complexe sportif de Kerbiniou et de la salle de gymnastique du Pays Blanc

Anne-Gaëlle REVAULT rappelle que ce règlement intérieur de 5 pages est destiné à tous les utilisateurs des salles de sport citées.

Elle trouverait utile, voire indispensable, que ce règlement soit vulgarisé afin d'inciter les utilisateurs à se l'approprier et à l'appliquer.

Il est important effectivement de responsabiliser les utilisateurs sur le respect du matériel entre autre. Cependant, une erreur de manipulation ou une faute volontaire d'un utilisateur ou une usure du matériel peut engendrer un problème de sécurité. Elle trouverait normal qu'une vérification du matériel soit effectuée chaque année sur le matériel municipal.

A l'article 6 il est noté l'interdiction d'apposer les bicyclettes contre les murs. Effectivement il serait bien mieux que les vélos soient accrochés à des appui-vélos, encore faut-il qu'il y en ait. A sa connaissance il n'y a que des râteliers pince-roues devant ces salles de sport. Ces râteliers ne permettent pas d'attacher le vélo, mais seulement la roue avant, roue qui se détache souvent facilement sans outil ; et la plupart des modèles de râtelier pince-roue voilent la roue. Elle souhaiterait donc que les salles de sport s'équipent d'appuis-vélos, cela lui semble le minimum pour une salle de sports.

Frédéric DUNET lui répond que la demande va être prise en compte. Il précise qu'une réflexion sur l'accessibilité des sites sportifs est actuellement en cours. En outre, il rappelle que, chaque année, l'état des lieux du matériel est effectué.

VOTE : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire demande à ce que l'un des membres du groupe Guérande Alternance pose la seconde question écrite qui lui a été adressée.

Hélène CHALLIER donne lecture de la question écrite concernant la charte graphique

"Comme tous les Guérandais, nous découvrons avec surprise qu'une nouvelle charte graphique a été conçue et réalisée pour l'ensemble des services communaux. Nous souhaitons connaître le coût de la conception de cette charte, le coût estimé de sa mise en place ainsi que les raisons qui ont prévalu dans le choix d'un cabinet nazairien plutôt que guérandais pour ce travail. Nous rappelons que tous les documents et tous les types d'affichage, quels qu'en soient les supports sont impactés : véhicules de services, supports muraux, kakémonos, badges, cartes de visite et bien sûr, courrier, enveloppes... Enfin, quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez entrepris ce travail aujourd'hui ? Était-ce bien le moment au vu des difficultés financières que nous traversons, lesquelles nous amènent à rechercher des économies dans tous les domaines ?"

Valérie DUVERT répond que la mise en place de la charte graphique est le fruit d'un long processus de réflexion piloté par le service Communication, auquel tous les services municipaux ont été associés. Un diagnostic large a été réalisé. Il a notamment montré que certains supports de communication ne permettaient pas à la population d'identifier que la ville était organisatrice ou apportait un soutien (logistique, financier, ...) important à de nombreux projets ou manifestations. Aussi, il a été décidé de doter la ville d'une nouvelle identité graphique simple et visible et d'adapter les supports de communication afin de répondre à cette problématique. Nous avons décidé de « moderniser » le logo tout en conservant le blason de Guérande à savoir l'écu d'argent

à 15 mouchetures d'hermines disposées dans l'ordre de haut en bas. Notre nouveau logo est dorénavant plus proche graphiquement de celui gravé à jamais sur la porte Saint Michel. Il est à la fois tourné vers l'avenir avec un graphisme simple et épuré tout en gardant son aspect historique, cher à nos yeux et aux yeux des Guérandais. Le texte « Ville de Guérande » a été repositionné, redimensionné et sa police modifiée pour le rendre plus visible.

Vous laissez entendre que la charte graphique n'est qu'un changement de logo. Cette vision est selon nous trop réductrice. En effet, elle est le fruit d'un travail conséquent et réfléchi qui a permis de définir un ensemble de règles précises quant à son utilisation (définition de la police de texte à utiliser, des marges à appliquer, du positionnement du logo sur un courrier, sur une affiche, dans une signature mail, etc.) mais également de réaliser une nouvelle rationalisation de nos supports de communication par la diminution des formats et des quantités de publications. Nous éditons beaucoup moins de supports et utilisons beaucoup plus Internet et les réseaux sociaux, etc.

Cette approche permet de faciliter le travail quotidien des agents administratifs de la Ville qui ont désormais à disposition des gabarits pré enregistrés pour réaliser l'ensemble de leurs documents. C'est un gain de temps non négligeable.

Sur le plan financier, sachez que la création de cette charte a coûté 7 640€ HT. C'est un coût important mais nous pouvons vous affirmer qu'il se situe bien en deçà des prix habituellement pratiqués pour ce genre de prestation. Pour votre information, dans le cadre de la consultation que nous avons engagée, nous avons contacté une entreprise guérandaise, dont la proposition, tarifaire était deux fois plus chère ainsi que deux entreprises Bauloises et Nantaise dont la proposition dépassait 30 000€. Cependant, nous tenons à préciser que le choix de l'entreprise nazairienne ne s'est pas fait uniquement sur ce critère mais également au regard de ses compétences techniques et organisationnelles.

Pour finir nous avons bien conscience que la charte graphique impacte un nombre très important de supports et qu'il faudra rapidement que cette nouvelle identité prenne le pas sur l'ancienne. Nous avons anticipé tout cela dès le démarrage de la réflexion. En effet, les nouvelles commandes de supports avec le logo de la Ville ont été diminuées voire stoppées, nous avons attendu la mise en place de la charte graphique pour commander les autocollants à apposer sur les véhicules municipaux, qui doivent être changés quoiqu'il arrive puisque abimés par le soleil et le temps. Nous avons attendu aussi pour effectuer le réassort des équipements vestimentaires des agents techniques. Quant au stock de papeterie, il ne sera pas jeté mais donné au service des Temps Péri Educatifs qui les réutilisera dans le cadre des différentes activités proposées, etc.

Comme vous le voyez nous avons su adapter les besoins à nos moyens et je tiens à rappeler plus globalement que le budget communication est en baisse constante depuis plusieurs années grâce au travail entrepris pour optimiser nos moyens et outils de communication.

La charte graphique est un moyen indispensable et incontournable pour que nous puissions y parvenir.

La séance est levée à 22h50.
